



andi-Pacte
Fonction publique La Réunion

Relever ensemble, le défi de l'égalité professionnelle

LETTRE D'INFORMATION N°1 – MARS 2015

Relever ensemble le défi de l'égalité professionnelle

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a institué l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique et créé le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Nous fêtons aujourd'hui ses dix ans et force est de constater que beaucoup d'actions ont été conduites depuis sa promulgation : les initiatives et bonnes pratiques se sont multipliées au sein des fonctions publiques à La Réunion. Elles ont permis que le taux d'emploi des travailleurs handicapés soit en constante progression depuis plusieurs années pour s'établir à 4,51 % en 2014.

Pour soutenir ce mouvement positif et renforcer leur appui aux employeurs publics, le FIPHFP et le Préfet de La Réunion ont souhaité créer conjointement la mission Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion.

Outil d'animation et de développement d'un partenariat régional, elle accompagne les employeurs des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière dans le déploiement de leur politique handicap.

En tant que politique publique en faveur de l'insertion par l'emploi des personnes en situation de handicap, la mission s'inscrit dans une véritable dynamique régionale, concordante avec celle du PRITH (Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés) piloté par la DIECCTE, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Lieu d'expression original, au plus près du territoire réunionnais, le Handi-Pacte Fonction Publique doit permettre, à travers une démarche de travail en réseau, de renforcer les mutualisations et synergies entre employeurs des trois fonctions publiques.

Les différentes actions qui seront proposées au sein du Club Handi-Pacte seront adaptées aux besoins des employeurs réunionnais et feront appel à leur participation et contribution afin que puissent se transmettre les informations opérationnelles, s'échanger les bonnes pratiques et se développer les actions innovantes.

Ce sera aussi l'objectif de cette lettre d'information trimestrielle qui présentera l'actualité du dispositif, les initiatives des employeurs publics et fournira les clés d'une meilleure appréhension et prise en compte de l'emploi des personnes en situation de handicap.

LE HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE LA REUNION

LES 4 OBJECTIFS DU HANDI-PACTE

- **Diminuer le chômage** des personnes en situation de handicap en favorisant leur recrutement et leur intégration au sein des fonctions publiques ;
- **Favoriser le reclassement** des agents en situation d'invalidité ;
- **Aider au maintien dans l'emploi** des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et menacés d'invalidité ;
- **Faire évoluer les représentations** sur le handicap et contribuer à sa déstigmatisation.

CHIFFRES CLÉS*

- **58 employeurs publics assujettis** à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (plus de 20 salariés)
- **Les taux d'emploi dans les trois fonctions publiques**
 - Fonction publique Etat : 3,76%
 - Fonction publique hospitalière : 6,28%
 - Fonction publique territoriale : 3,57 %
- **Montant des financements octroyés** : 627 952 €.
- **1371 agents bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi** :
 - 83% ont plus de 41 ans
 - 58% sont des hommes
 - 43% bénéficient d'une RQTH**
 - 41% sont reclassés ou assimilés

* Données issues du Rapport Local Réunion 2013 du FIPHFP

** Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICE DE L'EMPLOI

Lieu de partage, d'information et de mutualisation, Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion est complémentaire des offres de services existantes et en assurera la promotion et la diffusion.

Il proposera un véritable **Club régional inter-fonctions publiques et pluridisciplinaire** regroupant des responsables des ressources humaines, des correspondants handicap et des médecins.

La vocation du Club Handi-Pacte est de créer **une dynamique collective pour apporter des solutions adaptées aux problématiques rencontrées** par les personnes en situation de handicap (recrutement, maintien dans l'emploi,...).

Tout au long de l'année, tous les employeurs publics de La Réunion bénéficieront :

- de journées de débat et d'échange de pratiques ;
- d'ateliers sur les moyens mis à leur disposition par le FIPHFP ;
- de groupes de travail experts ;
- d'un extranet dédié comprenant un espace collaboratif permettant à chacun de trouver l'information et de faire vivre la communauté ;
- de ressources thématiques et d'outils diffusés à travers des lettres d'information ;
- d'une veille juridique et documentaire.

ACTUALITES DU HANDI-PACTE LA REUNION

C'EST EN COURS...

- **Les rencontres partenariales** avec les professionnels des RH, de l'emploi, de l'accompagnement et de la formation. Elles visent à **identifier les synergies possibles, les différentes offres de services et les réponses locales à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés**. La mission Handi-Pacte a ensuite vocation à les **analyser, à en assurer la promotion et à préparer des pistes d'action**.

- **Les rencontres avec les employeurs publics** ont, elles aussi, commencé : un panel de 12 employeurs représentatifs de l'ensemble des fonctions publiques a été rencontré au mois de janvier 2015 avec pour objectif **d'identifier les problématiques récurrentes** mais aussi les

bonnes pratiques et les actions innovantes. Ces temps d'échanges se poursuivront tout au long de l'année et concerneront à terme l'ensemble des employeurs. Elles permettent de présenter la mission Handi-Pacte et de faire remonter les expériences. **Les thèmes proposés au sein du Club Handi-Pacte en seront issus et seront ainsi adaptés aux attentes des acteurs et aux enjeux locaux.**

- **Les entretiens avec les médecins du travail et de prévention** : il s'agit de la phase exploratoire d'un axe important de travail du Handi-Pacte sur le volet du maintien dans l'emploi. Elle aboutira à la **production d'une typologie des situations et d'un guide de bonnes pratiques**.

A SUIVRE... DES RENDEZ-VOUS TOUS PROCHES !!!

MARDI 5 MAI 2015 (LA SALINE)

Premier atelier du Club Handi-Pacte : « Quel appui du FIPHFP à la Réunion ? Panorama des aides et des acteurs du handicap » avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'accompagnement et du maintien dans l'emploi financés par le FIPHFP. **Ce temps de rencontres et d'échanges sera l'occasion d'aborder des situations concrètes et d'identifier les réponses et relais locaux** pouvant vous aider à les aborder :

- **Les aides proposées par le FIPHFP** : aides techniques et humaines, aides à la sensibilisation et à la formation des acteurs...
- **Les acteurs** : Cap Emploi, SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés), les PPS (Prestations Ponctuelles Spécifiques) handicap visuel, handicap auditif, handicap mental, handicap psychique, les EPAAST (Etudes Préalables à l'Aménagement / Adaptation des Situations de Travail)

Pour vous inscrire : club@handipacte-reunion.fr

Retrouvez les aides du FIPHFP en cliquant ici.

VENDREDI 24 AVRIL 2015 (ST-DENIS)

Installation du Comité des employeurs publics Il est composé des décideurs (élus, directeurs) des employeurs publics de la région. Animé par le préfet avec la déléguée inter-régionale handicap, il se réunit une fois par an.

Le comité a un rôle essentiel d'impulsion et d'orientation de la politique handicap au sein des fonctions publiques à la Réunion. Il permet de garantir l'adaptation du programme du Handi-Pacte aux réalités et enjeux du territoire. La réunion de lancement du mois d'avril 2015 sera l'occasion de **faire témoigner des décideurs publics** sur la mise en œuvre de la politique handicap au sein de leur organisation **mais aussi des acteurs en prise directe tels que des managers ou des agents**. La mission Handi-Pacte y présentera un premier **état des lieux de l'emploi des personnes en situation de handicap à La Réunion** et sera à l'écoute de vos réactions et propositions afin de finaliser son programme d'actions.

Les employeurs s'y engageront au travers de **la signature de la Charte du Comité des employeurs**. Ils témoigneront ainsi du soutien et de leur implication dans le Handi-Pacte, et de leur volonté de susciter la mobilisation sur le sujet.

... A SUIVRE... DES RENDEZ-VOUS TOUS PROCHES !!!

AVRIL 2015

Ouverture du site Internet Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion.

Le site internet sera au service de tous les acteurs réunionnais, partenaires, employeurs publics et agents concernés par le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap. **Cet outil de communication sera le vôtre et sera enrichi progressivement de nos travaux, de vos contributions et de témoignages.**

Vous y retrouverez :

- L'actualité du FIPHFP et de la mission Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion
- L'information sur la situation de l'emploi des agents en situation de handicap dans les fonctions publiques et sur le handicap en général
- Des outils et des ressources
- Des témoignages et des bonnes pratiques
- Un espace collaboratif pour trouver des solutions collectivement

Pour faciliter les échanges, une partie du site sera accessible via une inscription initiale.

N'attendez plus, rejoignez le Club Handi-Pacte !

Demandez votre accès en nous contactant via club@handipacte-reunion.fr

MARDI 21 AVRIL 2015 (ST-DENIS)

Premier groupe de travail du Club Handi-Pacte :

« Compensation, médecine statutaire et handicap » avec le Professeur Dômont de l'Université Paris Descartes.

Ce séminaire sera ouvert à l'ensemble des médecins du travail et de prévention.

Pour vous inscrire ou tout renseignement : club@handipacte-reunion.fr

FOCUS AGENDA

UNE DATE À RETENIR, JEUDI 12 MARS 2015 À L'UNIVERSITÉ (CAMPUS DU MOUFIA - SAINT DENIS)

« Colloque Droit et Handicap - 10 ans après la loi du 11 février 2005, quel bilan, quelles perspectives ? »

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est fondée sur le principe général de non-discrimination et vise à garantir une égalité plus concrète pour les personnes handicapées et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie.

En 2015, le temps est venu de faire un bilan de cette loi, de mesurer les avancées et les limites de la reconnaissance juridique des droits des personnes en situation de handicap. Tel est l'objet de ce colloque organisé à la Faculté de droit de l'Université de la Réunion, auquel le FIPHFP est associé.

Cette manifestation, ouverte à toutes les personnes intéressées par la problématique du handicap dans

le cadre de leur activité professionnelle (DRH du secteur public/privé, syndicats, associations, administrations), apporte un regard nouveau et décloisonné de la Loi du 11 février 2005.

Elle sera l'occasion de croiser les regards des juristes (de droit public et de droit privé), qui s'efforceront notamment de mettre en évidence les éléments juridiques qui font encore obstacle à une parfaite inclusion des personnes handicapées, **et celui des praticiens** (acteurs du monde de la justice, acteurs de l'accompagnement des personnes, administrations, associations) qui pourront exprimer leurs points de vue et leurs expériences de façon dynamique et interactive.

Inscriptions via le lien suivant:

<http://goo.gl/forms/bDKPJ2RT9K>

Présentation de la Loi du 11 février 2005 par le site Informations.Handicap.fr
Bilan de la Loi du 11 février 2005 par la Fondation Jacques Chirac
(Site Le quotidien des Médecins)

HANDI-PACTE LA RÉUNION, UN OUTIL COLLABORATIF QUI A BESOIN DE LA PARTICIPATION DE TOUS !

Les actions menées dans le cadre d'Handi-Pacte La Réunion seront adaptées à vos besoins et dépendent étroitement de votre participation et de votre implication dans les différents niveaux d'actions.

COMMENT PARTICIPER ET BÉNÉFICIER DE LA DÉMARCHE ?

Intégrer le réseau Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion :

- En participant au Comité des employeurs publics
- En signant la charte Handi-Pacte pour affirmer votre engagement pour une politique handicap de qualité
- En nommant un correspondant handicap et en communiquant son nom à Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion
- En nous faisant part de vos difficultés et bonnes pratiques lors des différentes rencontres individuelles que nous solliciterons auprès de vos directions

Intégrer le Club Handi-Pacte Fonction Publique La Réunion :

- En participant aux ateliers et groupes de travail qui vous seront proposés tout au long de l'année
- En consultant le site Handi-Pacte La Réunion et en participant aux échanges sur l'espace collaboratif
- En témoignant et en transmettant vos expériences dans un souci de mutualisation et de partage

Contacts

HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE LA RÉUNION

est une action du **FIPHP À LA RÉUNION**

Anne Foucault

Déléguée Interrégionale Handicap Réunion-Océan indien

Caisse des Dépôts et Consignations

Immeuble Kristal

112, rue Sainte-Marie BP 980

97479 Saint-Denis Cedex

Tél. : 02 62 90 03 10

anne.foucault@caissedesdepots.fr

HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE LA RÉUNION

est une mission portée par le cabinet **CAPITAL FORMATION**

Coordination : Jean-Charles LE BLEVEC

Tél. : 06 93 06 34 70

Communication : Franck DA SILVA

Animation Club Handi-Pacte : Valérie ROBERT

SEMIR – Zone des sables

97427 ETANG SALE

Tél. : 02 62 45 83 13

communication@handipacte-reunion.fr